2025-04-17

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la Banque nationale de Belgique

Information réglementée diffusée par la Banque nationale de Belgique le 17 avril 2025

Les actionnaires de la BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE SA sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 19 mai 2025 à 14 heures.

Ordre du jour de l'assemblée générale

1. Exposé introductif du gouverneur
2. Rapport sur les opérations de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024
3. Propositions de décisions :
   Renouvellement du mandat de Monsieur Thierry Bodson en qualité de régent pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028 ;
   Election de trois candidats proposés par le ministre des Finances, en qualité de régents, pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028, en remplacement de Madame Christine Mahy, Madame Louise Fromont et Monsieur Marc Bourgeois

Formalités à remplir pour être admis à l'assemblée générale

a) Date d'enregistrement

Conformément à l'article 7:134, § 2 du Code des sociétés et des associations, le droit de participer à l'assemblée générale et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire le lundi 5 mai 2025, à vingt-quatre heures (heure belge) - "date d'enregistrement" -, soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un dépositaire central de titres, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale. Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

b) Notification de la volonté de participer à l'assemblée générale

Les détenteurs d'actions dématérialisées qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent demander à leur banque ou organisme financier de délivrer une attestation certifiant le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré vouloir participer à l'assemblée. Cette attestation doit parvenir à la Banque, soit par e-mail à l'adresse securities@nbb.be, soit par courrier adressé à la Banque nationale de Belgique, Marchés Financiers - DM Office, boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, au plus tard le mardi 13 mai 2025.

Les détenteurs d'actions nominatives, inscrits dans le registre des actions nominatives à la date d'enregistrement, qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale sont priés de communiquer à la Banque, au plus tard le mardi 13 mai 2025 leur intention de participer à l'assemblée générale, conformément à la lettre qui leur a été envoyée.

Procuration

Les actionnaires qui veulent se faire représenter à l'assemblée générale doivent accomplir les formalités d'admission mentionnées ci-dessus et remplir un formulaire de procuration qui doit parvenir à la Banque, soit par e-mail à l'adresse securities@nbb.be, soit par courrier adressé à la Banque nationale de Belgique, Marchés Financiers - DM Office, boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, au plus tard le mardi 13 mai 2025. Des formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet de la Banque, à l'adresse https://www.nbb.be/fr/la-banque-nationale/administration-et-controle/autres-acteurs-de-la-banque/assemblee-generale-6.

Droit de requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Dans les limites prévues à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations et dans les Statuts de la Banque, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Ces demandes doivent parvenir à la Banque, soit par e-mail à l'adresse administration@nbb.be, soit par courrier adressé à la Banque nationale de Belgique, service Secrétariat (SD), boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, pour le dimanche 27 avril 2025 au plus tard. S'il est fait usage de cette possibilité, un ordre du jour complété sera publié le vendredi 2 mai 2025 au plus tard. Des informations plus détaillées sur l'exercice de ce droit sont disponibles sur le site internet de la Banque.

Droit de poser des questions

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires peuvent envoyer par écrit des questions au sujet des points portés à l'ordre du jour. Ces questions doivent parvenir à la Banque, soit par e-mail à l'adresse administration@nbb.be, soit par courrier adressé à la Banque nationale de Belgique, service Secrétariat (SD), boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles pour le mardi 13 mai 2025 au plus tard. Des informations plus détaillées sur l'exercice de ce droit sont disponibles sur le site internet de la Banque.

Documents disponibles et modalités pratiques

Le rapport d'entreprise, les formulaires de procuration et la convocation sont disponibles sur le site internet de la Banque à l'adresse https://www.nbb.be/fr/la-banque-nationale/administration-et-controle/autres-acteurs-de-la-banque/assemblee-generale-6. Ces documents peuvent par ailleurs être obtenus sur demande à l'adresse securities@nbb.be.

Pour des raisons pratiques, et sauf demande contraire à introduire auprès du département Marchés Financiers - DM Office au plus tard le mardi 13 mai 2025 par e-mail à l'adresse securities@nbb.be ou par téléphone au numéro +32(0)2 221 24 47, chaque actionnaire se verra remettre une seule carte de vote valable tant pour ses votes en nom propre que pour ses votes par procuration.

Toute personne physique prenant part à l'assemblée générale en qualité d'actionnaire, de mandataire ou d'organe d'une personne morale doit pouvoir apporter la preuve de son identité. Les représentants de personnes morales doivent démontrer leur identité en tant qu'organe ou mandataire spécial. Les actionnaires et mandataires seront appelés à s'identifier par leur carte d'identité lors de l'accueil (rue Montagne aux Herbes Potagères 61 à 1000 Bruxelles).

Bruxelles, le 17 avril 2025

LE GOUVERNEUR,
Pierre Wunsch
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
Société anonyme
RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise 0203.201.340
Siège social : boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles